

Commission territoriale Seine-amont

BRÈVE

réunion du 21 mars 2023 à Sens (présentiel et visioconférence)

Réunis à Sens mardi 21 mars sous la présidence de Nicolas Juillet, les membres de la commission territoriale Seine amont ont consacré leur réunion à la déclinaison territoriale de la stratégie d'adaptation au changement climatique et au lancement du chantier d'élaboration du 12^e programme.



Avec une première séquence en matinée ponctuée des présentations des enseignements issus des rapports du GIEC, de l'étude de connaissance des débits d'étiage sur Seine amont (Anteagroup 2022) et de quelques dynamiques d'adaptation d'ores et déjà à l'œuvre sur le territoire, les personnalités présentes ont identifié les principales vulnérabilités du secteur face au changement climatique, ainsi que les réponses stratégiques susceptibles d'être apportées.

Ainsi, l'augmentation des étiages sévères, voire l'extension des assecs estivaux, sur de nombreux cours d'eau de l'amont du bassin (Côte d'Or en particulier) fait peser une forte menace sur certains usages et sur la biodiversité.

L'élevage extensif mérite une attention particulière, notamment face aux difficultés d'abreuvement et dans un contexte où de moins en moins de jeunes agriculteurs se tournent vers l'élevage. La corrélation avec le *risque de retournement de prairies* et de perte de ces zones, favorables à la qualité de l'eau, à l'expansion des crues et à la biodiversité, est une préoccupation majeure.

L'incitation à la *diversification des systèmes agricoles* et le développement des projets alimentaires territoriaux, incluant parfois un accroissement de la demande en eau, appellent à la plus grande vigilance, et obligent à travailler sur l'optimisation de l'usage de l'eau à l'échelle des exploitations agricoles (systèmes d'irrigation économes, récupération des eaux de toiture en élevage). En outre, un travail transversal croisant territoires et filières économiques, semble indispensable.

La problématique du *réchauffement de la température* de l'eau a également été soulignée, avec des impacts possibles sur certains usages (refroidissement industriel).

Le risque lié aux difficultés de remplissage des grands lacs réservoirs dont le rôle essentiel sur le soutien d'étiage aval a été rappelé, a permis de souligner l'importance de penser aujourd'hui le « stockage de l'eau » sur les territoires amont, via la *préservation des zones d'expansion des crues* et l'augmentation des *capacités d'infiltration des sols*. Plus largement, le recours aux solutions fondées sur la nature semble plus que jamais à développer.

Les témoignages de Mme Bévières, présidente de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Nappe de Beauce, classée en zone de répartition des eaux, et de M. Baillet président du Syndicat du bassin de l'Armançon sur la démarche de projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et l'évolution du règlement du SAGE Armançon, ont permis de rappeler l'importance de la *concertation*, de la *communication* et de la *pédagogie* sur le sujet de la sobriété et du partage de la ressource. Ces démarches qui combinent *concertation* et *réglementation* apparaissent essentielles pour faire avancer les territoires les plus en tension et éviter les conflits d'usage. La nécessaire transparence de tous les usagers étant un préalable encore parfois difficile à obtenir pour confronter les prélèvements et besoins aux ressources actuelles et futures d'un territoire.

La question financière n'a pas été oubliée, puisque les membres ont souligné l'importance d'une facturation au « juste prix » de l'eau distribuée, dans un territoire où certaines collectivités ont encore un prix de l'eau très peu élevé. Plus globalement, l'ingénierie financière apparaît comme pouvant aider les démarches d'adaptation, via l'évaluation budgétaire environnementale, ou la tarification progressive de l'eau.

L'après-midi de la COMITER a été consacré au démarrage du chantier d'élaboration du 12^e programme (2025-2030) avec un rappel du calendrier sur 2023 et 2024, un bilan intermédiaire de la dynamique de consommation budgétaire et des contrats territoriaux Eau & Climat mis en œuvre sur Seine amont.

Les principaux enjeux du 12^e ont été examinés à la lumière des travaux du matin, en vue de renforcer les critères d'adaptation au changement climatique. Un parallèle avec la crise énergétique et la communication organisée autour de « l'urgence à agir » a été fait, soulignant l'importance de s'inspirer des solutions mises en place par les régions du sud, plus largement confrontées aux pénuries estivales que le bassin de la Seine. Là encore, la nécessité d'investir sur les solutions fondées sur la nature a été rappelée.

Des solutions sont à rechercher pour redynamiser la protection pérenne des captages, dans un contexte de gouvernance encore trop dispersée sur le territoire et de difficultés d'animation des démarches préventives agricoles.

Enfin, des craintes liées à l'avenir de la forêt (avec des zones stratégiques pour la ressource en eau comme le Morvan ou le Parc national des forêts de feuillus) ont été exprimées.

* * * * *